

ALES0

Association Lucéenne d'Entraide et de Solidarité
Ecole de la Cerisaie
44980 Sainte-Luce sur Loire

POINT PRESSE du 12 janvier 2007

Où en sont Dina et ses Parents ?

Dina est cette jeune fille de 11 ans originaire du Daghestan, scolarisée en primaire à Sainte-Luce. Elle est soutenue, ainsi que ses Parents, par les enseignants de Sainte-Luce ainsi que par l'Association ALESo.

Après de nombreuses démarches, l'association ALESo souhaite faire publiquement le point de la situation.

L'HISTORIQUE :

Dina est originaire du Daghestan (pays proche de la Tchétchénie et marqué par cette proximité).

Son père, Rassoul, a été approché par les milices islamistes mais a refusé de s'y engager. Cependant, il est depuis considéré comme terroriste par la police russe. Poursuivi de toutes parts, et après un an de clandestinité, il a fini par quitter son pays avec sa femme et sa fille. Ses parents étant demandeurs d'asile politique, Dina a commencé sa scolarité en septembre 2004. S'intégrant rapidement et parfaitement, Dina devenue bilingue est rentrée normalement en CM1 à la rentrée 2005 à l'école primaire de la Cerisaie à Sainte-Luce.

Mais en avril 2006, ses parents ont reçu un refus à leur demande d'asile et l'alerte a été donnée à l'école : Dina était menacée d'expulsion !

A compter du 3 mai, il leur a fallu quitter la petite chambre d'hôtel qu'ils occupaient à trois et ne plus avoir d'aide.

Cela a soulevé une vive émotion et engendré un réel sentiment de révolte parmi ses camarades, les enseignants de l'école, et rapidement des parents d'élèves. Un mouvement collectif s'est alors organisé à Sainte-Luce pour leur venir en aide. Une pétition a recueilli 800 signatures, plusieurs associations ont publiquement affiché leur soutien et des élus sont intervenus auprès de la Préfecture (le Maire, un Vice Président du Conseil Régional).

UN NOUVEL ESPOIR :

Au bout de la mobilisation nationale en faveur des enfants étrangers scolarisés, un espoir est né avec la « circulaire Sarkozy ».

C'est dans cette période (le 24 juin 2006) que Michèle et Patrick COTREL ont publiquement parrainé Dina.

C'est dans cette période que Rassoul, son père, a été testé par les « Compagnons de devoir due tour de France » et reconnu effectivement comme plâtrier qualifié. A la suite de cela, un employeur local du bâtiment s'est déclaré intéressé par sa candidature.

Tous ces éléments ont été communiqués à la Préfecture.



ETE 2006 : NOUVEAU REFUS

Dans le courant de l'été, la nouvelle tombe : au moment de ma parution de la circulaire Dina et sa famille avaient 22 mois de présence en France au lieu des 24 mois demandés.*

Depuis, Dina a repris sa scolarité à Sainte-Luce, mais elle vit avec ses parents une existence clandestine. Ses parents se cachent et vont d'un hébergement à l'autre et sont contraints à l'inactivité. Leur situation psychologique devient difficile.

Dans le même temps, l'employeur est toujours à la recherche de la main d'œuvre dont il a besoin !

LE POINT DE VUE DE L'EMPLOYEUR :

Ce responsable d'entreprise du bâtiment, comme beaucoup d'autres, a besoin de main d'œuvre qualifiée. Déjà, dans le passé, ne pouvant pas trouver les maçons dont il avait besoin, il avait obtenu l'autorisation d'introduction de main d'œuvre étrangère.

Cette fois-ci, il a déposé une offre à l'ANPE pour 10 maçons. Après 2 mois, il n'y a eu que 2 ou 3 candidatures. Cependant, il n'a pas été autorisé à embaucher Rassoul, et la demande d'introduction de main d'œuvre étrangère lui a été refusée par la Direction du Travail !

Comment développer son activité ?

Nous sommes donc face à une situation tout à fait paradoxale : l'économie locale manque de plâtriers et le père de Dina est prêt à travailler dans ce métier pour lequel il est qualifié, et ainsi s'intégrer avec sa famille sans être à la charge de la société. Et dans le même temps, il est menacé de reconduite dans un pays où de graves dangers l'attendent. Alors que la réglementation peut permettre de régler rapidement la situation.

Nous appelons les autorités administratives à prendre leurs responsabilités et à oser donner une issue positive, au regard de la situation humainement difficile de cette famille, et non pas en fonction de l'interprétation que pourrait revêtir cette décision par rapport à des objectifs idéologico politiques gouvernementaux.